Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-26-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

Séance du 12 juin 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

N°26-TRAVAUX

Appel à Manifestation d'Interêt (AMI) pour la mise en place d'un service vélos en libre-service

Rapporteur :

M. Peyrelongue,
conseiller
municipal délégué

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-26-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

N°26 – TRAVAUX

Appel à Manifestation d'Interêt (AMI) pour la mise en place d'un service vélos en libre-service

M. Peyrelongue, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, lancé par le Syndicat des Mobilités Pays-Basque Adour, la Société PONY a été retenue en 2026 en tant qu'opérateur économique pour développer un service de vélo électrique en libre-service, sans station d'attache, sur 12 communes du territoire du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour.

Il convient de redéfinir l'occupation privative du domaine public pour la société retenue, dans le cadre de la mise en place de ce service, cette occupation donnant lieu au paiement d'une redevance.

L'opérateur devra s'acquitter auprès de la commune d'une redevance, pour les années 2026 à 2029, composée :
-d'une part, de 1% de son chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur le territoire, au prorata du nombre de vélos identifiés sur la commune,
-d'autre part, d'un montant de 15€ /an par vélo (non assujetti à la TVA).

30 vélos seront disponibles en basse saison et 50 vélos en haute saison, soit une moyenne de 40 vélos présents à l'année.

15 sites ont été identifiés afin de mailler le territoire communal ci-dessous :

N° voirie et Nom de rue
Chemin d'Erromardi
Croix d'Archilua
Rue Paul Gélos
66 Boulevard Thiers
52 Boulevard Thiers
94 Rue Léon Gambetta
66 Boulevard Victor Hugo
Gare / Boulevard du Commandant Passicot
Place d'Espagne
Jaï Alaï Campos Berri
Karsinenea / Parking du cimetière
Route des Plages / Parking Lafitenia
Route des Plages / Parking de Mayarco
Parking plage de Senix
Rue Rodolphe Caillaux - Chantaco

Il est proposé au Conseil municipal **:**

- d'approuver la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public à la Société PONY pour la mise en place d'un service de vélos en libre-service, moyennant le paiement de la redevance fixée ci-dessus pour les années 2026 à 2029,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-26-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « Travaux, stationnement, cadre de vie et espaces verts, ports et pêche » du 2 juin 2026,

- approuve la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public à la Société PONY pour la mise en place d'un service de vélos en libre-service, moyennant le paiement de la redevance fixée ci-dessus pour les années 2026 à 2029,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)

Jean-François Irigoyen